

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet
Reprise de l'accès à la piste des BLEUETS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique
Nom <input style="width: 300px;" type="text"/> Prénom <input style="width: 150px;" type="text"/>
2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale <input style="width: 500px;" type="text" value="SAMSO"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input style="width: 500px;" type="text" value="CHoudin JEROME"/>
RCS / SIRET <input style="width: 300px;" type="text" value="4 1 9 7 1 9 9 9 2 0 0 0 1 0"/> Forme juridique <input style="width: 50px;" type="text" value="SA"/>

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés b) Piste de ski	0,15 ha de terrassement

4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
Le projet concerne la création d'un nouvel accès pour la piste des Bleuets avec une surface à terrasser de 1370 m ² entraînant un volume à déblayer de 4200 m ³ . L'ensemble des déblais sera réutilisé sur place pour équilibrer les matériaux et créer ainsi une nouvelle piste sur 160 mètres de long avec une largeur oscillant de 10 à 15 mètres.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à créer un nouvel accès à la piste des Bleuets.

Cela permettra de continuer à assurer le retour vers les habitations hautes de la station depuis le TSF de la LAUZE en s'affranchissant du risque avalanche mais également de rendre plus facile l'accès à la piste bleue des Bleuets en évitant l'entrée actuelle qui est raide et étroite (32% de pente pour 7m de large).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Selon la pente, les travaux de piste s'assimileront à des terrassements (partie amont et aval où la pente est plus forte dans le versant) ou à du surfacage (partie médiane sur la croupe moins pentue) :

- La partie amont dans le versant NNW correspond à des travaux de terrassement (déblais à l'amont et remblais à l'aval à l'équilibre).
- Travaux similaires dans la partie aval dans le versant NE.
- Travaux de surfacage sur la partie médiane du tracé où se situe la croupe

Au total, la surface concernée par ce projet est de 1 370 m² pour une longueur de 160 mètres et une largeur moyenne de 12 mètres. La hauteur des affouillements et des exhaussements est de 3.5 mètres.

Aucun défrichage n'est prévu.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce nouvel accès sera tout d'abord commun avec la piste de Pierre Aigüe avant de tourner rapidement dans le versant NNW, juste avant le premier enneigeur, en direction du front de neige de Saint Sorlin d'Arves. Ce nouveau tracé rattrapera ensuite la croupe en évitant les arbres avant de rebasculer sur le versant NE en direction de la piste des Bleuets. Enfin le tracé viendra s'appuyer dans la pente du versant, où l'on retrouve quelques replats naturels, et passera sous la ligne du TSF4 de la LAUZE entre les pylônes P10 et P11 (hauteur sous ligne 4,5 m). Puis le tracé rattrapera la piste bleue des Bleuets en ayant évité son entrée raide et étroite.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à une déclaration préalable au titre du code de l'Urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface	1 370 m ²
Volume de déblai	4 200 m ³
Volume de remblai	4 200 m ³
Hauteur maxi des affouillements / exhaussements	- 3,5 m / + 3,5 m
Pente des talus de déblai	3H/2V (66%)
Pente des talus de remblai	2H/1V (50%)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Domaine skiable des Sybelles -
Saint Sorlin d'Arves -
73 530 - Savoie - FRANCE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 21' 59" 14 Lat. 45° 21' 59" 47

Point d'arrivée :

Long. 06° 21' 7" 53 Lat. 45° 21' 58" 06

Communes traversées :

Commune de Saint Sorlin d'Arves

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

Modification d'une piste existante (piste bleue des Bleuets).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale mais un cas par
cas a été réalisé dans le cadre de travaux réalisés en 2018 pour
l'élargissement du virage de la piste de Claforay.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ZNIEFF de type II « massif des grandes rousse » et à proximité (200 m) de la ZNIEFF de type I "Tourbière de Pierre Aigüe".
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) approuvé le 31 décembre 2003. La zone de projet étant éloignée des habitations est hors-périmètre du PPRn.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est située à plus de 3 km du site classé du Massif de l'Etendard et du Col du Glandon.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des cunettes seront installées au niveau des terrassements.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été réfléchi pour être à l'équilibre (déblais = remblais).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le domaine skiable de Saint Sorlin d'Arves. Il engendre la modification d'habitat mais sur une faible surface (0.15 ha). Aucune espèce végétale protégée a été recensée. Pour la faune, les travaux seront réalisés après le 15 aout pour éviter le dérangement/destruction des espèces potentiellement présentes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe sur des terres à usages agricoles. Une concertation avec les agriculteurs de la zone est nécessaire.</p> <p>Le projet se situant sur des pelouses alpines et subalpines acidiphiles, celui-ci va entraîner une modification d'habitats mais sur une faible surface et sur une durée limitée. En effet, celle-ci sera revégétalisée après travaux et retrouvera son aspect original dans les années suivantes.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la réalisation des travaux, des engins de chantier devront se rendre sur la zone de projet. Ces déplacements seront limités à la durée du chantier et selon un plan de déambulation et de stationnement pré-défini.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les engins vont engendrer du bruit par leur utilisation. Néanmoins, le chantier est relativement éloigné des premières habitations. Des horaires de chantier seront toutefois respectés pour minimiser ce risque de nuisance sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement des engins de chantier (pelles, camions, 4x4) pourront engendrer des vibrations lors des transports.
	<p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des zones à usages agricoles. Une concertation devra être effectuée avec les agriculteurs de la zone de projet. La piste, qui sera revégétalisée, retrouvera sa fonction agricole les années suivantes les travaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Des travaux de terrassement ont été réalisés lors de l'été 2018 dans le cadre du nouveau stade en lieu et place de l'ancienne piste des Rhodos et également lors de l'élargissement du virage de la piste de Claforay.

Au cours de l'année 2019, la station de Saint Sorlin d'Arves envisage de réaliser des travaux sur la piste rouge des Tufts (surfaçage, épierrage, déroctage, minage, terrassement). Ces travaux ont pour objectif de la rendre damable avec peu de neige et ainsi offrir une piste à haute altitude et moyennement difficile aux skieurs tout en désengorgeant la piste bleue du col des lacs qui possède le même point de départ que la piste des Tufts et permet un retour station pour les débutants (piste bleue uniquement) depuis le point haut (2 600 m) jusqu'au front de neige (1 500 m).

La station souhaite aussi engager des travaux sur la piste rouge de l'Edelweiss afin d'offrir aux skieurs une piste stratégique facilement damable avec peu de neige. En effet elle permet d'assurer un retour station vers Saint Sorlin d'Arves depuis le sommet de l'Ouillon sans passer par le TSF du Petit Perron. Cela signifie moins d'attente à la remontée mécanique et plus de sécurité et de confort sur les pistes car le flux sera mieux dispersé sur l'ensemble du domaine.

Dans le même secteur que la piste de l'Edelweiss, la station aimerait aussi engager des travaux sur la partie amont de la piste Panoramique qui emprunte les derniers kilomètres de la route menant au col de la croix de fer. Cette piste est difficile à entretenir et à protéger (risques de coulées de neige et de pierre) selon les endroits du fait de l'étroitesse de la RD 926. Les travaux ont donc pour objectif d'éviter une section délicate de la route en empruntant plutôt une piste dans du terrain naturel et qui permettrait de rattraper la piste initiale dans un virage en contrebas.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plusieurs mesures sont prévues :

- ME1 – Information groupement pastoral,
- MR1 – Calendrier de chantier adapté avec un début de chantier le 15/08/2019,
- MR2 – Installation de chantier et information des entreprises,
- MR3 – Plan de circulation, de stationnement et de stockage,
- MR4 – Revégétalisation,
- MR5 – Réduction du risque de pollution turbide et chimique,
- MS1 – Suivi environnemental de chantier.

Voir plus de précision dans le rapport du cas par cas de la piste des Bleuets.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pour sécuriser un retour vers les habitations hautes de la station tout en s'affranchissant de l'entrée actuelle raide et étroite de la piste des Bleuets, il est envisagé de créer un nouvel accès. Des terrassements doivent être engagés pour créer un accès facilement damable avec peu de neige. Selon la pente, les travaux de piste s'assimileront à des terrassements (partie amont et aval où la pente est plus forte dans le versant) ou à du surfacage (partie médiane sur la croupe moins pentue). Au total, la surface concernée est de 1 370 m² pour une longueur de 160m et une largeur moyenne de 12m. La hauteur des affouillements et des exhaussements est de 3.5m. De plus, le projet se situe sur un habitat non communautaire ne possédant pas une diversité floristique importante. Les travaux seront réalisés après le 15/08 pour éviter tout dérangement de la faune et sans que cela ne mette en péril la sécurité du personnel de chantier. Ainsi, une étude d'impact pour ce projet ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Sorlin d'Arves le, 21/12/2018

Signature



S.A.M.S.O.

Remontées mécaniques

Maison du Tourisme

73530 ST SORLIN D'ARVES

Tél. : 04 79 83 45 57 - Fax : 04 79 59 76 76

SIRET 419 719 992 00010 - APE 4839 C

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

